



## Héritage parental et succession entre 3 soeurs

Par **loute2015**, le **08/04/2015** à **13:43**

Bonjour,

Ma mère est décédée début 2014. Nous sommes 3 soeurs et nous héritons de notre mère. Mes 2 autres soeurs, du vivant de ma mère, avaient ouvert un compte joint indivis à leur 3 noms, avec un chéquier correspondant.

Ma mère est décédée et un notaire, nommé par ma soeur aînée s'occupe de la succession. J'ai donné procuration à ma soeur aînée pour signer les papiers de succession.

A ce jour, la succession n'est toujours pas terminée et je n'ai toujours aucune information sur ce qui reste en numéraire. Ma soeur me soutient qu'il ne reste plus rien alors que ma mère avait une très bonne retraite.

Ce qui m'interpelle, c'est ce compte joint que possède mes soeurs.

J'ai demandé au notaire une copie de l'état des comptes de la succession mais il traîne pour me l'envoyer.

J'ai plusieurs questions à ce sujet.

Comment faire pour savoir la liquidité qui reste sur ce compte ?

Cette liquidité ne doit pas être intégrée dans la succession ?

Quels sont les moyens pour savoir si des retraits n'ont pas été effectués pendant l'année où ma mère n'était plus en possession de ses moyens intellectuels et si mes soeurs se sont servis sur ce compte, quels seraient alors mes recours pour que ma part me revienne ?

Merci !